



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 75 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

L'année écoulée s'est caractérisée par le dynamisme des travaux consacrés à diverses questions de fond et par l'énergie employée à mobiliser des ressources au profit du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au cours de la période considérée, le Centre a exécuté divers projets relevant du programme de travail établi en 1999 en consultation avec les États Membres de la région, lequel comporte une série d'activités liées aux questions de sécurité régionale et sous-régionale, dont des activités de formation et de diffusion d'informations. On s'est efforcé en particulier de mieux faire connaître les accords régionaux existants – par le biais d'interventions s'adressant notamment aux milieux diplomatiques et aux forces de police, y compris la police des frontières – en ce qui concerne la lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. Au cours du deuxième semestre de 1999, le Centre a également consacré une bonne partie de ses efforts à l'organisation de groupes d'étude visant à informer les parlementaires de la nécessité de ratifier les traités et des avantages à en attendre. Tous ces projets ont été exécutés en coopération et/ou en coordination avec d'autres organismes régionaux. Des activités de suivi sont programmées sur ce front et sur d'autres pour la fin de 2000 et le début de 2001.

* A/55/150.

** Le présent rapport fait le point des activités menées par le Centre régional pendant la période allant d'août 1999 à juillet 2000.

Le Centre a été sous les feux des projecteurs pendant l'inauguration de ses nouveaux locaux à Lima le 1er décembre 1999. Une excellente occasion se présentait de promouvoir la relance des activités du Centre et le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité et de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Conformément au paragraphe 27 de la section III de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, le Centre s'est efforcé d'entrer en contact avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organes régionaux, ainsi qu'avec les États Membres des différentes régions, dans le but de mobiliser des ressources et de poser les bases d'une coopération entre le Centre et les gouvernements, les entités régionales, les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales. En dépit du succès relatif de ces efforts, le Centre ne peut toujours pas opérer à pleine capacité faute de disposer des ressources suffisantes pour faire face à ses dépenses de fonctionnement et d'administration. Il est à espérer qu'avec le ferme soutien des États Membres, des fondations et autres donateurs, la viabilité du Centre sera assurée pour les années à venir.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Fonctionnement et mandat	4
III. Activités	4
A. Armes à feu, munitions et explosifs	4
B. Armes classiques et opérations de paix	8
C. Questions de désarmement nucléaire	8
D. Activités du système des Nations Unies	9
E. Conférences et relations publiques	9
IV. Financement et recrutement	10
V. Conclusions et observations	10
Annexe	
État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	12

I. Introduction

1. Le 1er décembre 1999, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 54/55 F sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par les paragraphes 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'apporter au Centre tout l'appui nécessaire, dans les limites des ressources existantes, pour lui permettre d'exécuter son programme d'activité, et de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport répond à cette demande et fait également suite à la résolution 54/55 E de l'Assemblée, en date du 1er décembre 1999, sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activité et de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait le point des activités et de la situation financière du Centre régional pendant la période allant d'août 1999 à juillet 2000.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 par la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1986. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU et a pour mandat de fournir, sur demande, un appui technique aux initiatives et autres activités des États Membres de la région en vue de l'application des mesures de paix et de désarmement et de la promotion du développement économique et social. Le Centre a fonctionné jusqu'à la fin de juin 1996, date à laquelle ses opérations ont été suspendues faute de contributions volontaires suffisantes pour en financer les activités et les dépenses d'administration. Après la nomination du nouveau Directeur par le Secrétaire général conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, et de son entrée en fonctions le 1er décembre 1998, des

efforts énergiques ont été déployés pour mobiliser des ressources afin de relancer les activités du Centre.

4. Conformément à son mandat, le Centre a insufflé une vigueur nouvelle à sa mission au service des pays de la région tendant à : a) promouvoir les activités sous-régionales, régionales et interrégionales; b) recenser les synergies entre les questions de sécurité et de développement; et c) permettre à l'ONU de contribuer de manière dynamique à créer un environnement propice au développement social et économique de la région.

III. Activités

5. Au début de la période considérée, l'accent a été mis sur l'organisation des infrastructures du Centre, le choix de son nouvel emplacement et la mise en place des installations requises par ses activités. Les nouveaux locaux ont été inaugurés par de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et par le Gouvernement péruvien lors d'une cérémonie à laquelle a assisté la communauté diplomatique locale le 1er décembre 1999. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement était présent à la cérémonie inaugurale.

6. Le Centre a continué d'établir de nouveaux contacts avec des partenaires potentiels dans la région ainsi qu'en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique et d'examiner la possibilité de nouer des liens de coopération avec des gouvernements et des organisations régionales, des instituts de recherche, des établissements universitaires et des experts, ainsi qu'avec les bureaux nationaux et régionaux de l'ONU. Le Centre a également entretenu ses liens de coopération et de collaboration avec d'autres organismes et entités des Nations Unies. La plupart des activités menées à bien pendant la période à l'examen se classent dans cinq grandes catégories : armes à feu, munitions et explosifs; armes classiques et opérations de paix; questions relatives au désarmement nucléaire; activités des organismes des Nations Unies et information et manifestations publiques.

A. Armes à feu, munitions et explosifs

7. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre du projet intitulé « Bureau d'échanges d'informations régionales sur le trafic illicite d'armes à feu, de muni-

tions et d'explosifs », initiative visant à doter le Centre des moyens lui permettant de cultiver, par le biais d'ateliers, de cours de formation et d'activités préventives, les compétences techniques accumulées à l'échelle nationale et régionale dans le domaine des mesures concrètes de désarmement. Ce projet favorise les efforts collectifs ou de portée nationale tendant à contrôler le commerce légal des armes à feu et des munitions et à réagir contre l'incidence croissante des mouvements illicites d'armes à feu, de munitions et d'explosifs dans la région. L'un des volets importants de ce projet consiste aussi à encourager les échanges de données d'expérience et d'enseignements tirés en Amérique latine et dans les Caraïbes ou dans d'autres régions.

8. Toute une panoplie de manifestations regroupant des activités de portée régionale a été mise au point avec diverses entités de l'Organisation des États américains (OEA). À titre d'exemple, le Centre a organisé deux ateliers de sensibilisation en coopération avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) afin de promouvoir les dispositions du « Règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions », établi par la CICAD en 1997, qui régit l'importation, l'exportation et le transit des armes à feu, de leurs pièces détachées et des munitions dans la région. Ces ateliers ont réuni des représentants des ministères des affaires étrangères, des institutions policières et douanières, de la CICAD, du bureau régional de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et d'autres pays intéressés. La première réunion s'est tenue à Lima avec la participation de 15 pays sud-américains et du Mexique. La deuxième manifestation, qui a eu lieu à Fort-de-France (Martinique) les 23 et 24 mai 2000, a réuni des représentants de 20 pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, assurant ainsi une large couverture régionale.

9. Ces ateliers ont permis d'examiner le rôle dévolu au règlement type de la CICAD dans le cadre de l'application de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (A/53/78, annexe). Ils ont également permis à l'OEA et à l'ONU d'expliquer l'application pratique du nouveau Règlement, ainsi que de débattre de ses procédures et modalités. Les conditions que les États Membres doivent respecter et les responsabilités qui leur incombent

pour assurer le bon fonctionnement de ce système de contrôle ont également été examinées, s'agissant en particulier des responsabilités relatives à la tenue de dossiers et à l'information. Les ateliers ont également permis d'étudier les politiques et pratiques nationales en matière d'armes à feu et de munitions et la coopération internationale et la coordination interinstitutions nationale pour l'application du règlement type.

10. Dans le prolongement de ces ateliers, une série de manifestations visant à promouvoir le renforcement des capacités régionales doit commencer en 2001 dans le cadre du projet de création d'un bureau d'échanges d'informations. Ces manifestations, organisées sous le thème « Lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs en Amérique latine et dans les Caraïbes : formation des instructeurs du personnel de police et des douanes » permettront au Centre d'amorcer une deuxième phase de coopération et de coordination des activités avec la CICAD, ainsi qu'avec diverses institutions gouvernementales nationales, sous-régionales et régionales, des organisations non-gouvernementales (ONG) et divers secteurs de la société civile. La CICAD et le Centre régional ont déjà entamé des consultations sur l'établissement d'un mémorandum d'accord posant les bases juridiques d'une concertation future.

11. La relance du Centre a aussi donné à la CICAD l'occasion d'examiner dans le détail d'autres problèmes sécuritaires avec un bureau extérieur régional de l'ONU chargé des questions de paix et de désarmement. Ainsi, le Centre a entrepris des consultations avec la CICAD pour faire l'état de la question des explosifs dans la région, conformément à la recommandation que le groupe d'experts de la CICAD chargé du règlement type a faite à la CICAD en 1997 d'« Instaurer des relations de travail étroites avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales, régionales et gouvernementales à vocation analogue ».

12. Une réunion de toutes ces institutions a été organisée le 25 novembre 1999 à Lima dans le but d'examiner la recommandation du groupe d'experts de la CICAD tendant à convoquer « un groupe d'experts en matière d'explosifs, afin qu'ils étudient cette question de manière approfondie en vue de rédiger un règlement type régissant leur contrôle ». La réunion a également permis d'examiner l'état d'avancement du débat sur les explosifs à l'échelle régionale et mondiale; les divers moyens possibles d'établir un docu-

ment d'information qui servirait à la fois aux débats de portée régionale et mondiale sur les explosifs; la fixation d'un calendrier des réunions et la recherche de contributeurs potentiels de ressources techniques et financières pour la réalisation d'une étude de ce type. On a conclu qu'il était trop tôt pour organiser une grande réunion sur le thème des explosifs et qu'il valait mieux commencer par renforcer les travaux concertés de la CICAD et du Centre régional dans le domaine des armes à feu, de leurs pièces détachées et des munitions, en remettant à plus tard l'effort de coopération éventuel autour de la question des explosifs.

13. Le 7 mars 2000, le Centre a participé à une réunion organisée par la Commission de la sécurité hémisphérique de l'OEA tenue à Washington, DC, conformément à la demande formulée par l'OEA dans sa résolution AG/RES.1642 (XXIX-0/99) intitulée « Prolifération et trafic illicite des armes légères ». Le Directeur du Centre a présenté les activités du Centre dans le domaine des armes à feu, des munitions et des explosifs. La réunion a permis au Centre d'informer la Commission de la collaboration instaurée avec la CICAD et d'expliquer l'importance que peut avoir la coopération régionale pour éviter les dédoublements d'efforts et optimiser les résultats au vu de la faiblesse des ressources disponibles. En outre, la participation du Centre à cette réunion a permis de compléter les efforts déployés par l'ONU pour fournir à l'OEA des informations sur l'action que l'Organisation mène en matière d'armes légères sur divers continents, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que sur la part prise par le Centre dans les initiatives lancées par le Centre régional de Lomé.

14. Le Centre a également participé, en tant qu'observateur, à la première réunion ordinaire du Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Les dix pays qui ont ratifié la Convention à ce jour ont assisté à cette réunion, ainsi que les parties signataires qui ont été invitées en qualité d'observateurs. L'une des issues importantes de cette réunion a été la proposition que les représentants de la CICAD ont faite en vue de la mise au point d'un programme de formation au règlement type sur les armes à feu. On notera à cet égard que cette proposition désigne le Centre comme partenaire privilégié de la CICAD pour les travaux de mise en œuvre du règlement type,

montrant ainsi le rôle que l'ONU sera amené à jouer en Amérique latine et dans les Caraïbes.

15. Le Centre a été invité à envoyer des représentants à la vingt-sixième session ordinaire de la CICAD tenue à Montevideo, du 5 au 7 octobre 1999. Cette session a permis d'examiner diverses questions découlant principalement des programmes relatifs aux médicaments en vente libre ainsi que des problèmes liés au trafic des stupéfiants, comme celui des armes à feu. Cette rencontre a permis au Centre de débattre de questions de coopération avec des représentants du Secrétariat de la CICAD, des délégations en présence et du Centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD). À l'issue des débats, la CICAD, la CIFAD et le Centre régional ont mis au point une stratégie concertée en vue de l'organisation d'ateliers de sensibilisation en direction des agents de police et de douanes pour ce qui a trait aux armes à feu, à leurs pièces de rechange et aux munitions. Une première réunion de ce type a eu lieu quelques mois plus tard, les 23 et 24 mai 2000, à Fort-de-France (Martinique) comme indiqué plus haut.

16. Au niveau national, le Ministère des affaires étrangères de la Colombie a organisé une réunion le 10 décembre 1999 entre ses représentants et ceux du Département colombien de la sécurité administrative et du Centre afin d'examiner diverses questions portant sur le trafic illicite des armes à feu, des munitions et des explosifs. Cette réunion, à laquelle ont participé des représentants de divers organismes intervenant dans le domaine du trafic illicite et de la limitation des armes à feu, a porté l'accent sur la législation colombienne sur la limitation des armes à feu, la nécessité de meilleurs échanges d'information sur le trafic illicite des armes à feu, les besoins en matière de bases de données intégrées interinstitutions et les activités du Centre autour du projet de bureau d'échanges d'informations régionales sur le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. Les travaux ont également porté sur la coopération du Centre avec la CICAD et la création future de bases de données sur le contrôle de l'importation, de l'exportation et du transit d'armes à feu et la législation nationale y afférente, ainsi que sur le rôle des bases de données d'INTERPOL sur les armes à feu et sur la recherche d'information.

17. Des demandes et des recommandations particulières ont été faites au cours de la réunion, notamment une demande émanant de représentants colombiens qui souhaitaient que le Centre aide les institutions colombiennes.

biennes à créer des bases de données sur le trafic illégal des armes à feu. La demande de la Colombie sera examinée dans le cadre des activités de coopération du Centre pour l'élaboration de bases de données avec la CICAD. Le Centre a recommandé que l'une de ses publications soit spécialement consacrée au thème du trafic illégal afin de montrer l'ampleur et la nature de ce phénomène sur le territoire colombien.

18. Le 14 février 2000, le représentant du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) au Pérou a rencontré le Directeur du Centre pour examiner les domaines d'une coopération éventuelle. Le PNUCID a ainsi été amené à inviter le Centre à élaborer un projet commun de formation et d'équipement des douanes péruviennes pour améliorer les contrôles aux frontières et aider le Gouvernement péruvien à lutter contre le trafic illégal des drogues, des armes à feu et des munitions. Une réunion de suivi entre les deux organismes des Nations Unies et les douanes péruviennes a eu lieu le 17 février 2000; un avant-projet a été élaboré et présenté aux pays donateurs par le PNUCID à Vienne. Une réponse était attendue durant le second semestre de 2000, après quoi une délégation de représentants des deux organismes des Nations Unies, les représentants et ceux des pays donateurs se rencontreront pour rédiger en détail un projet intitulé « Amélioration du contrôle douanier de la circulation transfrontière pour réduire le trafic illégal de drogues, d'armes à feu et de munitions ».

19. À la demande du Chili, le Centre a organisé une réunion, le 11 avril 2000, avec des représentants du PNUCID, de l'ambassade du Chili et du Centre pour examiner la possibilité d'élaborer un projet tendant à réduire le trafic illégal de drogues, d'armes à feu et de munitions près de la frontière, entre le Chili et le Pérou. Une réunion de suivi devrait avoir lieu plus tard dans l'année afin de rédiger l'avant-projet et de discuter des questions financières et pratiques liées à sa mise en oeuvre. Cette initiative vise à éviter les doubles emplois et à mieux utiliser les spécialistes et les fonds disponibles, en appliquant les principes définis par les Nations Unies en ce qui concerne la coordination et la coopération entre organismes et entre départements.

20. Le Centre a également mis en route une coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUCID afin d'élaborer un projet ayant pour but d'empêcher les bandes d'adolescents du Grand Lima de se procurer des armes à feu et de la drogue. Ce projet interinstitutions cons-

titue la première tentative de prévention dans ce domaine. Son but sera aussi d'améliorer les possibilités de développement durable dans cette zone. Les trois organismes mèneront des activités complémentaires, ce qui devrait renforcer l'action des Nations Unies et des ONG dans ce domaine. Le projet pilote, qui s'étendra sur une période de trois ans, tiendra compte de certains des enseignements dégagés par le projet commun au PNUD et au Département des affaires de désarmement en Albanie. Si un financement est obtenu, le projet devrait être lancé en août 2000.

21. Pour valoriser les synergies transrégionales, le Centre a participé à l'atelier intitulé « Base de données et registre des armes » les 23 et 24 septembre 1999 à Accra (Ghana). Cet atelier était organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement. L'objectif de cette coopération était de faire profiter l'Afrique occidentale de l'expérience acquise par l'Organisation des États américains, dans l'application des instruments juridiques de répression du trafic des armes à feu, des munitions et des explosifs, dans la perspective de l'ouverture d'un registre des armes légères dans cette sous-région.

22. Les différents articles du règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composantes, établi par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA en 1997, ont été expliqués en détail et examinés par des groupes de travail qui ont présenté des données d'expérience concrètes tirées de faits réels, pour illustrer l'effort régional fait pour améliorer le contrôle de l'importation, de l'exportation et du transit des armes à feu, de leurs pièces détachées et des munitions. L'examen de l'expérience acquise par l'Amérique latine et les Caraïbes est donc de nature à enrichir le débat en Afrique, et à contribuer à la conception d'une méthode unique de recensement de la circulation des armes légères en Afrique occidentale. Les délégués de la CEDEAO ont invité le Centre et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm à s'associer aux travaux d'un nouveau groupe d'experts qui examinera en détail les questions pratiques soulevées par l'ouverture d'un registre des armes légères et la création d'une base de données pour l'application du Moratoire africain sur

l'importation, l'exportation et la fabrication des armes de petit calibre en Afrique de l'Ouest (A/53/763-S/1998/1194, annexe). Ce groupe d'experts s'est réuni pour la première fois au début de 2000.

23. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a également accueilli la première consultation commune des Centres régionaux de Lima et de Lomé, avec la participation de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm afin d'examiner les moyens de constituer progressivement des bases de données en ligne sur les armes à feu. L'initiative visait à aider à appliquer les projets de création de bureaux d'échange d'informations régionales sur le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. L'Institut de Stockholm, qui a développé la version en ligne de la base de données sur les instituts de recherches (DATARIS) de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR), devrait également développer des logiciels susceptibles de faciliter l'échange entre régions et dans les régions d'informations sur les instruments officiels et sur les procédures d'application de la loi portant sur un meilleur contrôle de la circulation licite des armes à feu, des munitions et des explosifs, et la réduction du trafic illicite. Une première base de données (LegalDoc) regrouperait l'information juridique sur les législations nationales dans les deux régions. Une deuxième base de données (IFITData) fournira des informations sur les institutions qui luttent contre le trafic illicite des armes à feu, des munitions et des explosifs. Le développement d'autres bases de données est en discussion.

B. Armes classiques et opérations de paix

24. Le 19 mai 2000, le Centre a organisé un atelier intitulé « Perspectives militaires sur la sécurité régionale : consultations avec les attachés militaires à Lima ». Il s'agissait de la première réunion d'une série, dont le but est de permettre à des diplomates, des militaires et autres groupes intéressés, à Lima, de discuter de plusieurs questions relatives au mandat du Centre. L'atelier a également comporté des exposés sur les activités menées par le Centre, sur des conceptions politiques et militaires du rôle des Nations Unies dans la sécurité régionale et sur les nouvelles possibilités de coopération aux opérations de paix. L'atelier portait également sur les contributions militaires possibles aux mesures de confiance et de sécurité dans la région et

sur les possibilités de formation sur les questions de coopération militaire.

25. L'atelier a produit une série de recommandations tendant à améliorer encore la coopération entre les milieux militaires et diplomatiques, ainsi qu'avec les Nations Unies.

C. Questions de désarmement nucléaire

26. Avec l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL) et le Gouvernement péruvien, le Centre a organisé un séminaire consacré au désarmement et à la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes au XXI^e siècle, le 1^{er} décembre 1999, à Lima. Ce séminaire, où se sont rencontrés des hauts fonctionnaires et d'autres représentants de plusieurs pays de la région et d'ailleurs a été l'occasion d'évaluer les initiatives de désarmement de la décennie passée et de réfléchir aux perspectives d'une nouvelle action en faveur de la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'avenir. On a analysé les préoccupations latino-américaines et antillaises en matière de sécurité, telles qu'elles s'expriment à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement, qui se réunit à Genève. On s'est intéressé aussi aux accords multilatéraux, en vigueur ou futurs, et au rôle que les pays de la région pourraient jouer pour raffermir les concepts et les initiatives dans le domaine de la sécurité, notamment au sujet des questions relatives aux armes de destruction massive et aux armes classiques, mais aussi aux mines antipersonnel et aux mesures de confiance. Le Séminaire a examiné aussi le rôle que les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, la presse et les autres entités de la société civile pourraient jouer dans la recherche d'une plus grande sécurité nationale et régionale.

27. Le 2 novembre 1999, le Centre et le Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont participé à une audition de la Commission des relations extérieures du Sénat chilien sur la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et c'était là la première réunion du projet expérimental commun intitulé « Groupe d'information parlementaire sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ». Par la suite, le 9 décembre 1999, le Centre et le Secrétariat technique provisoire ont présenté aux parlementaires colombiens la même question. L'objectif de ces réunions d'information était de faire connaître aux

parlementaires des deux pays la nécessité de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et les avantages que leur pays pouvait en retirer. Ces exposés ont été suivis par une séance de questions et réponses portant sur les problèmes politiques, techniques et financiers de la question, et notamment les questions de souveraineté, d'accès à l'information acquise par les stations de contrôle du régime de contrôle international du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et l'impact du vote du Sénat des États-Unis d'Amérique, qui n'a pas ratifié le Traité, ainsi que d'autres questions relatives à la non-prolifération en général.

28. Le projet pilote sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'est révélé très utile, en faisant prendre conscience aux pays de la région qu'il était tout indiqué qu'ils ratifient le Traité, et deuxièmement pour clarifier les questions qu'il soulève. Le Ministère chilien des relations extérieures a informé le Centre que la Commission des relations extérieures du Sénat chilien avait approuvé la ratification du Traité dans une session à huis clos, quelques semaines après l'audition tenue le 2 novembre. Le Ministre colombien des affaires étrangères a également informé le Centre régional qu'un projet de loi portant ratification du Traité avait été déposé sur le bureau du président de la prochaine session du Parlement colombien. Un projet de suivi de la phase II est prévu pour le deuxième semestre de 2000 et le Gouvernement autrichien a annoncé une contribution au financement de cette initiative.

29. Le 8 février 2000, un membre du personnel du Centre a participé à une vidéoconférence entre des hauts fonctionnaires américains et le Gouvernement péruvien sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les attachés militaires de plusieurs pays en poste à Lima ont assisté à cette vidéoconférence. Le débat a porté sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité de non-prolifération des armes nucléaires en 2000, sur les difficultés d'ordre général que causait la ratification des traités existants, et sur l'adoption de nouveaux accords, ainsi que sur la décision du Congrès des États-Unis de ne pas ratifier le Traité d'interdiction complète des essais. La vidéoconférence a utilement rehaussé le rôle du Centre dans le débat entre les gouvernements et d'autres institutions sur les questions nucléaires.

D. Activités du système des Nations Unies

30. Le Directeur du Centre a représenté le Département des affaires de désarmement à la deuxième réunion générale des représentants du système des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes et ses institutions associées, qui s'est tenue les 27 et 28 mars 2000 à Nassau (Bahamas). L'objet de cette réunion était d'examiner l'application des décisions prises en 1997 à la première réunion générale entre les représentants du système des Nations Unies, de la Communauté des Caraïbes et de ses institutions associées, et d'étudier de nouveaux domaines d'intérêt commun. La réunion a également dégagé certains domaines de coopération possible, où le Centre pourrait jouer un rôle en facilitant les relations entre les Nations Unies et la Communauté des Caraïbes, notamment en ce qui concerne une éventuelle coopération interinstitutions des Nations Unies s'agissant du commerce licite et de la lutte contre le trafic illicite des armes à feu, des munitions et des explosifs.

E. Conférences et relations publiques

31. Durant la période considérée, le Centre a participé à plusieurs commémorations et réunions d'information. À l'initiative du Gouvernement péruvien, qui assurait la présidence du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Directeur du Centre a présenté les activités de celui-ci à la réunion de ce groupe tenue en octobre 1999 au Siège de l'ONU. C'était également la première fois que le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement prenait la parole devant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. La réunion a été l'occasion, pour les États Membres, de prendre connaissance des activités du Centre dans le détail.

32. Le Centre a également participé à d'autres manifestations, notamment le lancement, par les services postaux péruviens, de deux timbres sur le désarmement, le 5 novembre 1999; l'inauguration du Parc des Nations Unies, dans la municipalité de La Molina (à Lima); et des conférences organisées au Centre national des hautes études de la Défense nationale péruvienne, le 11 avril et le 30 mai 2000, la participation le 27 novembre 1999 à Lima, dans le cadre d'une délégation du système des Nations Unies à une cérémonie de commémoration au cours de laquelle des plaques des Nations Unies ont été remises à des fonctionnaires pé-

ruviens pour saluer leur « appui permanent aux organismes des Nations Unies et au maintien de la paix et de la sécurité de la population dans le pays ». Le 13 janvier 2000, un représentant du Centre a fait un exposé lors du séminaire de recherche du Département des recherches sur la paix et le règlement des conflits de l'Université d'Uppsala (Suède) sur des domaines possibles de coopération entre les deux institutions.

IV. Financement et recrutement

33. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et au moyen de contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient faire en vue de son fonctionnement.

34. Durant la période considérée, août 1999-juillet 2000, des contributions volontaires d'un montant de 168 147 dollars ont été reçues. En outre, plusieurs gouvernements et institutions ont contribué aux travaux du Centre en absorbant certaines des dépenses résultant de manifestations organisées en commun, ou ont détaché du personnel ou procuré des ressources en nature. Le Secrétaire général souhaite marquer sa gratitude aux Gouvernements allemand, autrichien, brésilien, chilien, français, mexicain, norvégien et suédois pour leurs généreuses contributions et au Gouvernement péruvien, le pays hôte, pour sa substantielle et généreuse contribution au Centre, en particulier pour les nouveaux locaux de celui-ci. L'état du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional durant l'exercice biennal 1998-1999 est donné à l'annexe du présent rapport.

35. Une active campagne de collecte de fonds a été lancée par le Directeur du Centre en 2000, dans le triple but de faire connaître les activités du Centre, de montrer la façon dont il utilise ces fonds et d'en savoir plus sur l'intérêt réel que portent les pays donateurs, dans la région, et de rechercher de nouvelles contributions. Plus de 30 pays, instituts et fondations, ont été invités à apporter une assistance financière au Centre. Au total, en dehors de contacts pris avec la plupart des ambassades à Lima, près de 25 ministres des affaires étrangères ont été sollicités au premier semestre de 2000.

36. À l'heure actuelle, le Centre fonctionne grâce à un appui administratif fourni par le Bureau du PNUD à Lima. En dehors du Directeur, le Centre comprend un

expert associé, qui est Suédois, et quatre fonctionnaires locaux détachés par le Gouvernement péruvien. Le Gouvernement belge a également promis de fournir les services d'un expert associé. Cependant, on n'a pas encore trouvé un financement suffisant pour couvrir les frais d'administration et les dépenses opérationnelles.

37. En dépit du relatif succès de l'appel de fonds lancé en 1999, la situation financière du Centre demeure précaire. En dehors des contributions du Gouvernement péruvien et du Gouvernement suédois, aucune contribution régulière n'est annoncée. Le Secrétaire général soutient donc et réitère l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/55 F aux États Membres de toutes les régions du monde et ceux qui sont en mesure de le faire, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, à faire des contributions volontaires au Centre pour lui permettre d'appliquer son programme d'activité et même de le renforcer.

V. Conclusions et observations

38. Les activités du Centre régional ont servi à faciliter la mise en oeuvre d'initiatives à l'échelle régionale, de susciter un débat sur les problèmes régionaux de sécurité, fournir aux parlementaires des pays de la région une information approfondie sur les questions de sécurité, et promouvoir la diffusion de l'information sur les mêmes problèmes, dans les milieux diplomatiques et militaires, parmi les ONG et dans la société civile. Le Centre régional a également contribué à la coordination des efforts faits par les Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

39. Le Centre est désormais doté d'un équipement de base, et a lancé des projets dans le but d'une meilleure compréhension de la relation entre la sécurité et le développement et d'une amélioration du rôle de l'Organisation des Nations Unies comme catalyseur, à l'échelle régionale, d'activités en faveur de la paix et du désarmement, et il a montré sa neutralité politique dans les débats sur les questions de sécurité et de désarmement. Le Centre a également, par son programme d'activité, démontré qu'il pouvait être un important interlocuteur, s'agissant du débat sur la paix, le désarmement et le développement, pour les gouvernements, les organisations non gouvernementales et régionales et les divers secteurs de la société civile dans les pays de la région.

40. Le Secrétaire général compte sur la poursuite de l'appui et de la coopération des États Membres, de façon à assurer le bon fonctionnement du Centre, qui sert de tribune pour l'examen des questions régionales de sécurité et pour la promotion du développement économique et social dans la région.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

	<i>En dollars É.-U.</i>
I. Solde du Fonds au 31 décembre 1997	46 808
II. Recettes du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999	
Contributions volontaires*	177 447
Intérêts reçus	7 921
Recettes diverses.	2 026
Total partiel	187 394
III. Dépenses	
1er janvier 1998-31 décembre 1999	102 894
Report de la période précédente (gain)	1 370
Total partiel	101 524
IV. Solde du Fonds au 31 décembre 1999	132 678

Note : La présente information repose sur l'état financier du Centre pour la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999. Du 1er janvier au 30 juin 2000, d'autres contributions, d'un montant total de 50 000 dollars, ont été reçues du Pérou (30 000 dollars) et de la Suède (20 000 dollars).

* 1998 : Colombie (886 dollars) et Norvège (5 000 dollars); 1999 : Allemagne (5 000 dollars), Autriche (10 000 dollars), Brésil (20 000 dollars), Chili (10 000 dollars), Colombie (938 dollars), France (8 483 dollars), Mexique (2 500 dollars), Norvège (32 140 dollars), Panama (2 500 dollars), Pérou (60 000 dollars) et Suède (20 000 dollars).